

**TEXTE ANNEXE : ARISTOTE**

D'un autre côté, ce que l'on fait par ignorance exclut toujours le consentement. Toutefois, est non consenti ce qui entraîne du chagrin et implique du regret. En effet, celui qui, par ignorance, a exécuté un forfait quelconque sans éprouver le moindre déplaisir à son action se trouve n'avoir pas exécuté son forfait en consentant, du moins s'il ignorait que c'en était un. Mais, par ailleurs, il n'a pas non plus agi contre son consentement si tant est qu'il n'en éprouve pas de chagrin ! Par conséquent, celui qui se trouve au regret d'un acte commis par ignorance, semble, lui, l'avoir commis contre son consentement (*akôn*), tandis que celui qui n'en a pas de regret, son cas est différent et il faut dire seulement qu'il ne l'a pas fait en y consentant (*ouk...hekôn*). Vu la différence mieux vaut en effet avoir une expression propre.

Par ailleurs, autre chose est apparemment d'agir par ignorance et de le faire dans l'ignorance. En effet, sous le coup de l'ivresse ou de la colère, on ne semble pas agir par ignorance, mais en raison d'un des affections susdites, c'est-à-dire sans savoir ce qu'on fait et donc dans l'ignorance. Ainsi donc tout méchant ignore ce qu'il doit réellement faire et ce dont il lui faut se garder ; c'est même en raison de ce genre de déviation que les hommes deviennent injustes et globalement mauvais. Mais le non-consentement dont on veut parler exclut l'hypothèse où on ignore son intérêt. En effet, l'ignorance impliquée dans la décision d'agir du méchant n'entraîne pas son non-consentement à l'action ; au contraire, elle est seulement responsable de sa méchanceté. D'ailleurs, l'ignorance d'un principe universel ne l'entraîne pas non plus, car elle suscite, à elle seule, le blâme.

Non, ce qui entraîne au contraire le non-consentement, c'est l'ignorance des circonstances particulières où se déroule l'action et qui sont en jeu avec elle. C'est alors, en effet, qu'il y a place pour la pitié et l'indulgence, car celui qui ignore l'une de ces circonstances agit contre son gré.

Peut-être donc n'est-il pas mal de préciser ces circonstances. Quelles sont-elles ? Combien y en a-t-il ? Eh bien, il s'agit de savoir : (a) qui est l'agent, (b) ce qu'il exécute et (c) ce qui est en jeu ou bien fournit à l'action sa matière ; mais parfois aussi (d) par quel moyen on agit (ce peut-être, par exemple, à l'aide d'un instrument), (e) dans quelle intention (ce peut-être, par exemple, pour sa sauvegarde) et (f) de quelle manière (ce peut être, par exemple, avec douceur ou avec force).

Ainsi donc, tout cela à la fois ne peut être ignoré de personne, sauf à être frappé de démence, et bien évidemment, on ne peut pas non plus (a) ignorer l'agent. Comment en effet aller jusqu'à s'ignorer soi-même ? Mais on peut ignorer (b) ce qu'on fait. Ainsi, certains prétendent qu'ils ont dit des paroles en l'air ou qu'ils ne savaient qu'ils trahissaient un secret comme Eschyle avec les Mystères, ou qu'en voulant montrer une arme, ils ont fait partir le coup, comme celui qui maniait la catapulte. D'autre part, on peut aussi (c) prendre son fils pour un ennemi, comme l'a fait Mérope. Et (d) croire qu'un arrondi garnissait le bout effilé de sa lance, ou bien que la pierre était une pierre ponce. Et (e) en administrant une boisson pour sauver quelqu'un, on peut le tuer. Et (f) en voulant lui prendre la main, comme font ceux qui s'empoignent, on peut lui asséner un coup.

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, 1110b18-1111a3, trad. R. Bodeüs (GF, p. 135-138)